

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 01-274-70

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 01-274-70 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville (01-274) », visant à assurer la concordance avec la disposition 10.1 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, ainsi qu'à apporter des ajustements à certaines dispositions relatives au stationnement (dossier 1258373017)

AVIS est par les présentes donné que :

Le conseil d'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 d'un projet de règlement portant le numéro 01-274-70, tiendra une assemblée publique de consultation le 14 janvier 2026, à compter de 18 heures, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Le règlement projeté vise à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville (01-274) pour assurer sa concordance avec le Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal, notamment en ce qui concerne la disposition 10.1 du document complémentaire (DC) relative au stationnement. Par ailleurs, afin de garantir la cohérence du Règlement 01-274 avec les nouvelles dispositions du PUM, l'arrondissement prévoit également apporter des ajustements supplémentaires concernant le stationnement pour certains usages, notamment ceux de la famille « Équipements collectifs et institutionnels », qui ne sont pas visés par le document complémentaire;

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h et sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 5 janvier 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert